

SÉANCE du 22 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le quinze avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : MM. LANGRENÉ Claude, FOURRÉ Georges, BOUCHER Jean-Claude Mme LAVA Francine, M. ROMELOT Jean, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, Mme DOINEL Josiane, M. PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme FÉTY Nora, MM. JEAUNAUX Jérôme, TEKOUK Beudihiba, Mmes MACREZ Stéphanie, SONNETTE Séverine, MM. DIDIER Gérard, THIRIOT Daniel, Mme PLANSON Patricia et M. BESSÉ Jean-Pierre.

Absente ayant donné pouvoir : Mme LEGUILLETTE Christine à M. BESSÉ Jean-Pierre.

Absente excusée : Mme BIBLOCQ Stéphanie.

Absent : néant.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme LAVA Francine.

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2014 est adopté à l'unanimité, sans observations.

SERVICE DE L'EAU **BUDGET PRIMITIF 2014**

En section d'exploitation, les dépenses sont prévues pour 341.411 € équilibrées en recettes par la vente de l'eau et l'excédent de fonctionnement.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à 286.222 €.

Le Maire met au vote le Budget Primitif 2014 qui est adopté à l'unanimité.

COMMUNE DE CHARLY **BUDGET PRIMITIF 2014**

En section de fonctionnement, le Budget Primitif est proposé pour un montant de dépenses et de recettes de 2.522.498 €.

Le Maire donne lecture des différents programmes d'investissement.

En section d'investissement, le budget est équilibré à 2.491.978 €.

Le Maire met ensuite le budget au vote, le budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité en fonctionnement et en investissement.

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

<i>Taxe d'Habitation</i>	27.06
<i>Taxe Foncière - Bâti</i>	18.99
<i>Taxe Foncière - Non Bâti</i>	26.32
<i>Taux de cotisation foncière des entreprises</i>	18.79

conformes aux taux proposés par les services fiscaux et identiques à ceux des années précédentes.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire donne lecture des associations bénéficiant de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des subventions proposées telles qu'annexées au budget.

ETAT DU PERSONNEL

Le tableau du personnel, tel qu'il est présenté au Budget Primitif, est adopté sans observations par le Conseil Municipal.

TARIFS MUNICIPAUX 2014

Le Conseil Municipal fixe l'ensemble des tarifs municipaux, à compter du 1^{er} avril 2014 :

<u>Cimetière</u> :	cinquantenaire	278,00 €
	trentenaire	153,00 €
<u>Columbarium</u> :	15 ans	290,00 €
	30 ans	578,00 €
<u>Cavernes</u> :	15 ans	203,00 €
	30 ans	305,00 €

Prestation horaire de service des employés communaux :

Camion	+	chauffeur	45 €	+	29,00 €
Tracteur	+	chauffeur	41 €	+	29,00 €
Personnel	:	l'heure			29,00 €

Location de la Salle des Illettes

	Extérieurs	Carlésiens
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes)	747,00 €	502,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	1.213,00 €	
12 H	576,00 €	401,00 €
7 H	379,00 €	253,00 €
2 H	152,00 €	100,00 €
Théâtre Spectacle	359,00 €	253,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05		97,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09		36,00 €

Location du chapiteau	121,00 €
-----------------------	----------

Location de chaises : par jour	1,30 €
Location de tables : par jour	3,90 €
Location de barrières : par jour	5,00 €
Droit de place : foire, marché - le mètre linéaire	1,00 €
Branchement forain sur mairie	12,00 €
Participation des communes aux frais de scolarité : écoles fermées, classe de perfectionnement, cas particuliers	500,00 €

Ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

TARIF DU CAMPING AU 1^{er} AVRIL 2014

Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs du camping suivants :

	BASSE SAISON du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre	HAUTE SAISON du 1^{er} juillet au 31 août
Forfait 1 personne **	10,00 €	12,00 €
Personne supplémentaire	3,20 €	4,00 €
Enfant de 4 à 12 ans	2,20 €	3,00 €
Forfait 2 personnes **	12,00 €	14,50 €
Visiteurs (+ de 2 heures)	2,50 €	2,50 €
Véhicule supplémentaire	2,60 €	2,60 €
Electricité 5 ampères	2,00 €	2,00 €
Electricité 10 ampères	3,00 €	3,00 €
Animaux (sauf Cat. 1 et 2)	2,00 €	2,50 €
Douche seule	1,00 €	1,00 €
Cyclotouriste (forfait 1 personne – 10%)	7,30 €	9,50 €
Garage mort/jour + période de fermeture	2,00 €	3,00 €
Forfait ACSI (guide international) ***	12,00 €	/
Vidange camping-car non résident	2,00 €	3,00 €
FFCC (carte adhérent)	- 10%	- 10%
** le forfait 1 ou 2 personnes comprend le véhicule ou le camping-car		
*** hors animaux		

Machine à laver le linge	le jeton	3,00 €
Machine à sécher le linge	le jeton	3,00 €
Clé magnétique (caution)		15,00 €
Boissons non alcoolisées (eau, sodas..) la pièce		1,00 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

CONTRATS D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal renouvelle les contrats d'entretien et des services extérieurs que la commune a passés avec les entreprises :

AISNE BUREAUTIQUE SYSTEME pour les copieurs (mairie, écoles élémentaire et maternelle, bibliothèque),

APAVE pour les bâtiments, équipements sportifs et aires de jeux,

BODET pour les cloches et l'horloge de l'église,

ORANGE pour les installations téléphoniques,

LC Nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux,

CEGID pour les logiciels informatiques,

SIFRRAP pour les extincteurs,

STANLEY pour la télésurveillance,

ADN pour les postes INTERNET de l'école primaire,

CHATEAUD'EAU pour la fontaine à eau,

J.S.-NORD – extracteurs buées grasses des Illettes et cantines,

HERBILLON pour le chauffage des bâtiments,

FORGEL pour les équipements cantine primaire et salle des Illettes,

2SI pour la gestion du serveur et réseau informatique,

FOSSAERT Yves pour l'entretien orgue,

AISN'EAU SERVICE pour les adoucisseurs,

SAS CARDIOP pour les défibrillateurs,

et autorise le Maire à signer ces contrats.

LOCATION APPARTEMENT RUE LEVIEL PETEL 1^{ER} ETAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement est vacant au 1^{er} étage de l'immeuble 18 rue Leviel Petel.

Il propose de le louer à Madame DUBOIS Corinne à compter du 1^{er} juillet 2014 pour un loyer de 520 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette location et autorise le Maire à signer le bail.

AFFAIRES SCOLAIRES : RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'organisation du temps scolaire proposé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour l'école élémentaire.

Afin de mettre en place une organisation positive du temps périscolaire, deux séquences de 1 h 10 par semaine étaient proposées compte tenu des contraintes imposées par les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.

Ce projet pour diverses raisons, n'a pas été retenu et le Directeur Départemental de l'Education Nationale a imposé des horaires qui dégagent quatre séquences de 35 mn pour les activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires.

Ces horaires ne permettent pas de mettre les activités périscolaires (temps trop court- lieux

d'activités éclatés – difficultés de trouver des animateurs pour de courtes durées).

En conséquence, compte tenu que des écoles ont déjà expérimenté ce type d'horaires et que les déclarations ministérielles devraient permettre les assouplissements nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que les horaires de la proposition initiale soient appliqués à la rentrée 2014 à l'école élémentaire.

Pour l'école maternelle, les horaires proposés restent inchangé (quatre séquences de 40 mn pour les APC et NPC).

AFFAIRES SCOLAIRES : SUPPRESSION D'UN POSTE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Directeur Départemental de l'Education Nationale qui autorise la suppression d'un poste à l'école élémentaire.

Cette décision s'appuie sur les prévisions harmonisées de décembre 2013 prévoyant un effectif global de 239 élèves.

Pour la rentrée 2014 sont prévus :

- 37 arrivées de la maternelle en CP
- 45 CE 1, 39 CE 2, 44 CM 1, 57 CM 2, 8 CLIS

TOTAL 230 élèves

Auxquels s'ajoutent, inscriptions et dérogations :

- 2 CP, 1 CE1, 1 CE2, 9 CM1 (Marigny en Orxois), 2 CLIS,
- 2 élèves qui demandent une dérogation (fratrie)
- 2 élèves arrivant dans la commune (construction achevée au lotissement du Val de

Charly),

Soit 19 élèves

Effectif rentrée 2014 : $230 + 19 = 249$ élèves

L'école élémentaire est le support du pôle de déficients visuels : 3 élèves sont concernés. Elle accueille également 3 enfants dépendant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Compte tenu de ces éléments et notamment d'un effectif de rentrée 2014 supérieur à l'effectif de 2013, le Conseil Municipal, demande le maintien des postes actuels de l'école élémentaire et l'annulation du décret du 9 avril 2014 concernant l'école de Charly sur Marne.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Madame BECART Fabienne et Monsieur GRATIOT Rémy. Ceux-ci lui ont présenté une nouvelle association "Association les Ambassadeurs du Terroir et du Tourisme en Vallée de Marne" créée le 16 septembre 2013.

Cette association a pour but la valorisation du territoire et se veut complémentaire au projet de développement de l'oénotouristique.

Une première action est prévue les 25 et 26 octobre 2014 à Château-Thierry. Ils sollicitent une subvention exceptionnelle de démarrage.

Le Maire propose d'accorder une subvention de 1.500 €. Après débat le Maire met au vote cette subvention. Le Conseil Municipal par 19 voix pour et 3 abstentions, MM. BESSÉ Jean-Pierre (+ pouvoir de Mme LEGUILLETTE Christine) et THIRIOT Daniel, accepte d'inscrire cette dépenses au budget primitif 2014.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de 67,50 €.

NON-VALEUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'état de non-valeur d'un montant de 144,03 €

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe que le dossier du SCOT est à disposition au secrétariat. Une communication avec les références du site sera mise sur le site internet de la commune.
- L'Union des Maires organise des formations pour les élus. Les membres du Conseil Municipal souhaitant en bénéficier pourront s'inscrire en mairie.
- La liste des commissions est terminée et sera communiquée à chaque conseiller.
- Constitution de la Commission des Impôts : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit fait une proposition de noms pour la constitution de la Commission des Impôts. Il manque de candidats. MM. JEAUNAUX Jérôme et DIDIER Gérard se proposent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.